

COMMUNE d'ANJOUTEY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 17 novembre 2016

Présents : Mesdames Pamela BOUDIER, Catherine CUENOT, Catherine ROY et Gisèle VALLON, Messieurs Jean-Pierre BRINGARD, Norbert DIDIER, Yannick DOLADILLE, Arnaud DOYEN, Gilles MAGNY et Patrice THOMAS

Procurations : Muriel SCHNELL donne procuration à Gilles MAGNY, Zo RASATAVOHARY à Norbert DIDIER

Excusés : Anthony SIMON

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Jean-Pierre Bringard, secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil Municipal

- Modification des statuts de la CCPSV
- Demande de subvention pour les travaux : aménagement carrefour école - suppression de l'ilot central - création d'une zone 30
- Subventions aux associations
- Subvention à l'association Fleurs d'Anjoutey
- Classement de la voirie de la goutte d'Avin en intérêt communautaire
- Convention SIAGEP / remplacement ordinateur
- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

Modification des statuts de la CCPSV

Monsieur le Maire propose d'entériner une modification des statuts communautaires de la CCPSV approuvée par délibération communautaire du 25 octobre 2016.

Considérant le travail de rapprochement à opérer entre les statuts des deux Communautés de communes CCHS et CCPSV, la modification proposée consiste à supprimer des statuts communautaires de la CCPSV, la participation de la Communauté de communes du Pays sous Vosgien à la valorisation du patrimoine culturel au travers du château de Rougemont-le-Château et de l'orgue de Lachapelle-sous-Rougemont.

Cette implication n'a pas donné lieu à un transfert de ressources des communes lors de la prise de compétence communautaire et qu'ensuite, son exercice n'a pas eu de caractère effectif, en dehors d'une participation à une étude relative à la réparation de l'orgue de Lachapelle sous Rougemont en 2009 pour 2 250 euros. En conséquence la suppression de cette mention de statuts communautaire est sans incidence sur les attributions de compensation que verse la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette modification des statuts de la CCPSV.

Demande de subvention pour les travaux : aménagement carrefour école - suppression de l'ilot central - création d'une zone 30

La Commune d'Anjoutey prévoit en 2017 des aménagements de voirie au carrefour de l'école, la suppression de l'ilot central de voirie sur la RD 12- création d'une zone 30 près de l'école.

Une demande de subvention est à faire par la commune auprès du Conseil départemental. Le montant de la subvention à demander au Conseil départemental est 17 500 euros HT soit le montant maximal possible (50% des dépenses (HT)) des travaux subventionnables par le Conseil départemental pour ce type de travaux.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les travaux ci-dessus
- d'approuver les plans de financement prévisionnels de ces travaux
- de solliciter des subventions pour l'année 2017
- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subvention et aux travaux
- d'exécuter les travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

Subventions aux associations

Cette année, le Conseil Municipal a décidé de maintenir le montant des subventions 2016 versées aux associations anjoutinoises au niveau de celles allouées en 2015 et ce malgré la poursuite de la baisse de dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat à la Commune (en baisse de 10 000 euros en 2016).

En effet, consciente des difficultés importantes pour toutes les associations à conserver voire à augmenter le nombre de bénévoles intervenants activement, la municipalité souhaite soutenir fortement les associations anjoutinoises.

Une réflexion est menée actuellement sur les modalités d'attribution de subventions ou autres aides en 2017, pour faire vivre notre village, tout au long de l'année, avec une participation importante tant des habitants que des associations par le biais des journées citoyennes et d'autres manifestations.

Ces subventions sont pour une action spécifique ou un investissement de la part des associations anjoutinoises.

Les critères d'attribution des subventions proposés au Conseil municipal par la commission finances sont :

- Pour les associations anjoutinoises (dont le siège est à Anjoutey)
 - o Nombre de cotisants
 - o Demande de dossier de subvention reçue
 - o Nombre de manifestations organisées à Anjoutey ouvertes à tous par an
 - o Activités proposées à Anjoutey de façon fréquente aux adhérents
 - o Participation à la fête du village (nombre adhérents présents)
 - o Présence Maire ou adjoint du Conseil municipal au bureau de l'association (critère négatif)
- Pour les associations non anjoutinoises (dont le siège n'est pas à Anjoutey)
 - o Manifestation et/ou activité fréquente à Anjoutey
 - o Association reconnue d'utilité publique ou caritative ou humanitaire ou contre la maladie
 - o Association ayant des membres anjoutinois
 - o Présence Maire ou adjoint du Conseil municipal au bureau de l'association (critère négatif)
 - o Participation à une animation/manifesteration organisée par le comité des fêtes

Le montant maximal versé à une association est le moins important entre le montant calculé avec les critères d'attribution et le montant demandé par l'association.

L'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales interdit aux conseillers municipaux de participer aux délibérations portant sur une affaire les intéressant personnellement ou comme mandataire. Monsieur le Maire n'a donc pas pris part à la délibération ayant une incidence pour l'association ACAB dont il est président. Il a quitté la salle du Conseil municipal au moment du vote de la délibération, afin que les conseillers municipaux ne soient pas influencés.

La proposition des montants de subventions pour l'année 2016 des associations est soumise au vote et approuvée à l'unanimité par les membres présents du Conseil municipal. Les montants attribués sont :

- pour les associations anjoutinoises
 - o ACAB 675,00 €
 - o AICA (chasse) 675,00 €
 - o AJA (jeunes) 250,00 €
 - o APPMA (pêche) 500,00 €
 - o Club de l'Amitié 675,00 €
 - o Fleurs d'Anjoutey 1 080,00 €
 - o Les 4 saisons 1 406,00 €
 - o LARA 500,00 €
 - o Tothem' 1 080,00 €
- pour les associations non anjoutinoises
 - o Team Teach 180,00 €
 - o (proposé à Anjoutey mardis et jeudis de la gymnastique...)
 - o RD Down 50,00 €
 - o Flash animation 100,00 €
 - o Prévention routière 090,00 €
 - o Jeunes Sapeurs pompiers 090,00 €
de Rougemont le château

Subvention exceptionnelle pour l'association des Piégeurs agréés du Territoire de Belfort

Il est proposé une subvention exceptionnelle de 250 euros à l'association des Piégeurs agréés du Territoire de Belfort pour le piégeage des chats errants sur le territoire de la Commune. Les chats capturés sont stérilisés, tatoués, puis remis sur leur lieu de capture. La campagne de stérilisation des chats errants a démarré à Anjoutey dès octobre 2016 pour une durée de un an.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la subvention exceptionnelle pour l'année 2016 à l'association des Piégeurs agréés du Territoire de Belfort.

Subvention à l'association Fleurs d'Anjoutey

Faute d'informations complètes sur le montant exact, versé par le Conseil Départemental à la Commune d'Anjoutey, pour le label du fleurissement, le vote de la délibération sur le versement de ce montant à l'association Fleurs d'Anjoutey est reporté au prochain Conseil municipal.

Classement de la voirie de la goutte d'Avin en intérêt communautaire

Faute d'informations complètes, le vote de la délibération est reporté au prochain Conseil municipal.

SIAGEP : convention de transfert de compétence en matière de matériels et de logiciels informatiques

L'ordinateur, utilisé par Nathalie Stein, n'a plus un système d'exploitation sécurisé (contre les nouvelles attaques de pirates informatiques) et mis à jour régulièrement. Il connaît des ralentissements préjudiciables au bon fonctionnement du travail administratif et financier.

La commune souhaite adhérer au service de mise à disposition de matériels et de logiciels informatiques du SIAGEP. Ce dernier équipe, gère, remplace (tous les 4 ans pour les machines affectées aux services publics communaux) et maintient l'équipement informatique (matériel et logiciel) ainsi que tous les équipements nécessaires au bon fonctionnement de ce dernier.

Coût 382,5 euros TTC par an.

Des licences Windows Office, un ordinateur, un disque dur (externe) et un onduleur (en cas de panne électrique) sont inclus dans ce service. Cela permet au SIAGEP de maintenir à jour le matériel ainsi que les changements des versions de Windows Office. Le fait de travailler avec d'anciennes versions peut provoquer des incompatibilités avec des documents échangés avec d'autres administrations et/ou usagers. Cela facilitera le suivi de la gestion du parc informatique par le SIAGEP.

Le transfert de compétence est par définition dépourvu de terme. Toutefois, si la commune d'Anjoutey, souhaite reprendre cette dernière, elle devra en informer le SIAGEP en observant un préavis d'au moins 6 mois avant la date fixée pour le retour de la compétence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la convention de transfert de compétence en matière de matériels et de logiciels informatiques, auprès du SIAGEP
- d'autoriser le Maire à signer la convention

Questions diverses

Avancement des actions à faire et décrites dans le compte-rendu du Conseil municipal précédent

Journées citoyennes : peinture de la salle communale

La Commune a organisé les 5 et 6 novembre 2016 des journées citoyennes. Une grande partie des intérieurs (sauf la cuisine, le hall d'entrée et les WC) de la salle communale ont été repeints.

Cette démarche s'illustre par sa dimension participative puisque le choix des travaux à réaliser et l'organisation de la journée citoyenne résulte de la collaboration entre les habitants et les élus du Conseil Municipal. Cette initiative favorise l'échange entre les habitants et crée un lien fort et fédérateur, plaçant le citoyen en tant que véritable acteur de son village.

Cette information est à diffuser sur le site Internet de la Commune.

Décorations de Noël

Le mercredi 23 novembre à partir de 14h aura lieu pour finaliser les décors de Noël. Au programme : confection de nœuds, mise en sachets des décors pour les sapins et «installation» des décors sur différents sapins... .

Le samedi 26 novembre matin à partir de 9h à 12h aura lieu l'installation des décors des sapins de Noël et des paquets cadeaux. Si besoin l'installation se poursuivra le mercredi après-midi 30 novembre ou le samedi 3 décembre matin.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation.

Chorales en fête à Anjoutey.

Le Comité des fêtes d'Anjoutey accueille 2 chorales à l'église :

- Susan and Friends de Masevaux, le vendredi 9 décembre à 20h
- Magny Melody Ide Petitmagnt, le samedi 10 décembre à 20h
- Chorège, chœur d'hommes de Valdoie, le dimanche 11 décembre à 16h

CCAS - colis des aînés

Le colis des aînés sera distribué par les personnes membres du conseil d'administration du CCAS à des Anjoutinoises ou Anjoutinois de 70 ans et plus, le samedi 10 décembre 2016 entre 9h et 12h au domicile.

Commerce (cœur du village)

Une recherche de personnes ou sociétés intéressées pour louer les locaux est en cours auprès de différents organismes (par exemple la CCI), afin que ces locaux soient loués au plus tard début 2017. (Z.Rasatovohary et JP.Bringard).

Des annonces ont été diffusées dans les médias (presse, France bleue, sites Internet), CCI, CMA, ADN-FC, boutique de gestion, Copilote, chambre d'agriculture, les entreprises du village.

Les personnes ou sociétés intéressées fourniront le plus tôt possible à la mairie un dossier de présentation de leurs activités, un CV et un business plan succinct.

Toutes les personnes intéressées par la location peuvent contacter la Mairie d'Anjouley pour plus d'informations.

Les premières propositions ont été reçues et les propositions seront étudiées lors des prochains Conseils municipaux.

Cabane à restaurer

Une cabane à restaurer sera donnée à la Commune pour abriter des chats.

Les livres en liberté - «Je prends un livre, je donne un livre»

Catherine Roy souhaite mettre en place "Je prends un livre, je donne un livre». Il s'agit d'un système gratuit d'échanges de livres, via un lieu de dépôt (par exemple le chalet en bois de la commune), qui permet de déposer, prendre et échanger des livres. Ces livres sont donnés par les habitants ou issus d'un désherbage de bibliothèques/médiathèques.

Catherine Roy a trouvé un chalet pour les livres. Une dalle en béton est à faire afin de poser les le chalet dessus. Il est aussi à intégrer dans l'aménagement floral de la Commune.

Le descriptif (lieu, fonctionnement, obtention de livres...) de cette action est à présenter par Catherine Roy à un prochain Conseil municipal pour délibération.

Location Pisciculture d'Anjouley

L'EURL Pisciculture Beaume n'entend pas poursuivre son exploitation commerciale à la pisciculture d'Anjouley et souhaite mettre un terme au bail le 31 décembre 2018.

Le Conseil municipal est clôturé à 22 heures 30.